



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence



Histoire de l'art et archéologie

de l'Université Paris 1 - Panthéon  
Sorbonne

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**



## Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Paris

Établissement déposant : Université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Histoire de l'art et archéologie

Domaine : Sciences humaines et sociales

Demande n° S3LI140006022

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
  - Centre Pierre Mendès France (Paris) et Institut d'art et d'archéologie (Paris).
  - Pour la double-licence *Droit-Histoire de l'art et archéologie* également Centre René Cassin (Paris).
  - Pour la double-licence *Histoire-Histoire de l'art et archéologie* également la Sorbonne (Paris).
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La licence en *Histoire de l'art et archéologie* représente une formation très riche et variée, ouverte vers toutes les humanités et visant à donner accès à une bonne culture générale. Elle permet d'acquérir des connaissances fondamentales de la production artistique de toutes les époques, en Europe et dans le monde entier. En même temps, les techniques principales du travail scientifique sont enseignées et pratiquées. La licence *Histoire de l'art et archéologie* conduit en troisième année (L3) à une spécialisation qui correspond aux masters offerts par l'établissement pour la poursuite des études. Une insertion professionnelle immédiatement après la licence est également possible, *e.g.* dans les métiers de la culture et de l'information. Une préparation au concours des conservateurs de patrimoine est offerte. Deux double parcours complètent l'offre : une double licence *Droit-Histoire de l'art et archéologie*, qui mène à deux diplômes et ouvre les voies vers le marché d'art et le métier des commissaires-priseurs, et une double-licence *Histoire-Histoire de l'art et archéologie*, qui mène également à deux diplômes.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence *Histoire de l'art et archéologie* vise d'abord à transmettre les connaissances fondamentales de la production artistique de l'Antiquité jusqu'à nos jours, surtout en Europe et en Amérique, mais aussi dans les autres continents. Il s'agit aussi de comprendre les raisons et les circonstances de la création artistique, ce qui ouvre le champ vers toutes les humanités. Tout cela est enseigné et étudié selon les principes scientifiques, permettant aux étudiants d'acquérir des techniques de travail scientifique universelles comme la collecte et la présentation d'informations, l'expression orale et écrite ainsi que le travail autonome et en groupe. La possibilité de valider des certificats de langue et d'informatique complète la formation. Ces compétences, qui sont renseignées en détail dans la fiche RNCP, peuvent facilement être valorisées dans un grand nombre de contextes professionnels. La licence progresse à partir d'enseignements fondamentaux de caractère généraliste sur les deux premières années, pour aboutir en L3 à trois parcours spécialisés : *Archéologie*, *Histoire de l'art* et *Cinéma*. En plus, l'établissement offre deux double parcours : une double licence *Histoire-Histoire de l'art et archéologie* et la double licence *Droit-Histoire de l'art et archéologie*, qui permettent de valider deux diplômes en même temps et d'accéder ainsi à davantage de formations master. Ces doubles parcours sont plus exigeants, mais offrent une formation encore plus riche et variée.

Au sein de l'établissement, toute une gamme de dispositifs existe pour faciliter l'orientation des étudiants (et des lycéens). Des réunions d'information sont organisées avant et pendant le semestre. En outre, des informations sont régulièrement communiquées par Internet et par le moyen d'autres médias. Des enseignants référents et des tuteurs fonctionnent comme relais entre les étudiants et l'équipe pédagogique et sont là pour informer et guider les étudiants. Tout au long du parcours, plusieurs voies de réorientation ainsi que des passerelles entre les parcours et vers d'autres formations sont prévus. Des enseignements méthodologiques donnent une initiation à la recherche et des stages sont l'occasion de faire des premières expériences dans un environnement professionnel. En plus, un grand nombre de partenariats et des programmes d'échanges permettent aussi de profiter d'un séjour à l'étranger. Pour les étudiants présentant des contraintes particulières, tels que les étudiants salariés ou handicapés, des adaptations pédagogiques individuelles sont prévues.

Pendant les semaines pédagogiques, qui sont organisées régulièrement au cours de chaque semestre et en collaboration avec la Mission Université-Entreprises de Paris 1, les étudiants en L3 sont informés sur les possibilités d'insertion professionnelle et de poursuite des études au niveau master. Les étudiants sont également épaulés dans l'élaboration de leur projet professionnel par les enseignants référents et dans l'encadrement des stages. Ce dispositif très conséquent est complété par une préparation au concours qui est offerte pour les postes de conservateur du patrimoine. Ceux qui souhaitent continuer leurs études après la licence peuvent intégrer des parcours master offerts par l'établissement qui correspondent aux parcours spécialisés de la licence. Il est également possible de poursuivre les études au niveau master dans d'autres universités ou à l'école du Louvre. Les statistiques nous informent que la majorité des diplômés de licence (entre 55 % et 68 % en 2011, dans les parcours de licence simple) continuent dans un programme master de Paris 1. Cependant le dossier ne présente pas de statistiques sur ceux qui ont quitté l'établissement.

Conduite par le directeur de la licence, l'équipe pédagogique se compose d'environ 20 professeurs et 40 maîtres de conférences. Elle comprend aussi des enseignants extérieurs et des représentants du monde professionnel. Une équipe restreinte, composée du directeur, des responsables des années et/ou parcours, d'un responsable du C2i et d'un responsable des relations internationales se réunit au moins une fois par semestre. Un conseil de perfectionnement est également prévu, qui intègre entre autres les enseignants référents et un représentant de la Mission Université-Entreprises. La mention dispose d'un soutien administratif satisfaisant grâce à des secrétariats spécifiques. En marge des Journées Portes Ouvertes et des communications habituelles, l'équipe participe à l'action « Lycéens votre avenir » qui est censée attirer les bacheliers. Grâce aux statistiques livrées par les services de l'université, la direction est bien informée sur l'origine et le suivi de ses étudiants. Pour la double licence *Droit-Histoire de l'art et archéologie*, il y a une association étudiante « La Prisée » qui est en contact régulier et direct avec l'équipe enseignante. Ces informations, ensemble avec les résultats de l'évaluation de la formation par les étudiants, sont pris en considération pour l'amélioration de la licence. Le dossier présente une argumentation riche et réfléchie ainsi qu'une documentation très complète (fiche RNCP, annexes).



- Points forts :
  - La richesse et la cohérence de l'offre.
  - Les doubles parcours qui sont d'une grande originalité et qui ouvrent des perspectives intéressantes pour l'insertion professionnelle et/ou la poursuite des études.
  - De nombreux dispositifs d'aide à la réussite des étudiants et à l'insertion professionnelle.
  - Un système d'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants qui est censé mener à un dialogue entre les enseignants et les étudiants.
  - L'association étudiante « La Prisée » pour la double licence *Droit-Histoire de l'art et archéologie*.
- Points faibles :
  - Malgré la richesse des possibilités, la mobilité internationale des étudiants reste limitée.
  - Manque d'informations sur le devenir des étudiants qui quittent l'université, avec ou sans diplôme.

## Recommandations pour l'établissement

Peut-être que développer des « partenariats privilégiés » (démarche d'ailleurs proposée dans le dossier) avec certaines universités étrangères d'une attractivité comparable à celle de la ville et de l'Université Paris 1 serait un moyen pour en même temps simplifier les démarches et inciter davantage les étudiants à profiter d'un échange.

Une réflexion pourrait être menée avec les services de Paris 1 pour déterminer comment il serait possible d'obtenir des informations sur le devenir des étudiants qui ont quitté l'établissement. Une association étudiante pour tous les parcours, selon le modèle de l'association « La Prisée » de la double licence *Droit-Histoire de l'art et archéologie*, pourrait renforcer l'esprit de corps et contribuer à garder le contact avec les diplômés qui ont quitté Paris 1.

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : A
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : A



# Observations de l'établissement

Paris, le 22 juillet 2013

**SERVICE DES FORMATIONS  
ET DE LA PEDAGOGIE**

12, PLACE DU PANTHEON  
75231 PARIS CEDEX 05

TEL : 01 44 07 80 46  
FAX : 01 44 07 80 52

[spes@univ-paris1.fr](mailto:spes@univ-paris1.fr)  
[racsps@univ-paris1.fr](mailto:racsps@univ-paris1.fr)

Monsieur Jean-Marc GEIB  
Directeur de la Section des Formations  
et des Diplômes AERES  
20, rue Vivienne  
75002 - PARIS


**Objet** : Evaluation des licences

Monsieur le Directeur,

L'Université Paris 1 n'a pas apporté de réponse aux évaluations de l'offre des licences pour la mention suivante :

- 6022 – Histoire de l'Art et Archéologie

En vous remerciant au nom de l'établissement que je représente pour le travail que vos experts ont effectué, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de ma considération distinguée.

  
Philippe BOUTRY  
Le  
Président

